



Parc naturel régional du Morvan
Service Environnement
Affaire suivie par : Camille GUET
03 86 78 79 36
camille.guet@parcdumorvan.org

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts, milieux humides du Sud Morvan » FR2601015 Vendredi 24 mai 2024 - Luzy

Présents·es :

- Jérémy Balledant, *Région BFC*
- Bertrand Barré, *Région BFC*
- Christophe Bernier, *Conservatoire Botanique National du Bassin parisien*
- Marie Bixel, *Autun Morvan Ecologie*
- Patrice Boulongne, *Animateur Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Mathieu Danvy, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Casandra Deperchin, *FDSEA 58*
- Alexandra de Saint Pol, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Betty Doucet, *CRPF BFC*
- Michel Dumaret, *Commune de Saint-Léger-de-Fougeret*
- Olivier Faure, *Commune de Luzy et Président du COPIL*
- Dominique Fousse, *Commune de Limanton*
- Clément Garineaud, *Animateur Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Camille Guet, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Patrick Lorgé, *Commune de Villapourçon*
- Raymond Mathieu, *Commune de Saint-Honoré-les-Bains*
- Olivier Mouron, *agriculteur Commune de Moulins-Engilbert FDSEA 58*
- Cyril Olivia, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Laurent Paris, *Parc naturel régional du Morvan*
- Jean-Marc Perriguer, *Commune de Millay*
- Pascal Perrin, *Commune de La Noche Maulaix*
- Philippe Rault, *FDSEA 58, Maison de l'élevage et du Charolais*
- Guy Roblin, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Vincent Vilcot, *Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne*

Excusés·ées :

- Fabien Bazin, *Président du Conseil départemental de la Nièvre*
- David Boshart, *Direction départementale des Territoire de la Nièvre*
- Blandine Delaporte, *vice-présidente du Conseil départemental de la Nièvre chargée des transitions, fonds d'innovation et d'investissement territorial et dialogue avec les habitants*
- Jocelyne Guerin, *Maire de Luzy*
- Vincent Gouémon, *Commune de Poil*
- Alban de Montigny, *Syndicat des sylviculteurs nivernais*
- Alban Petitbout, *Office français de la Biodiversité*
- *Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre*
- *Chambre des métiers de la Nièvre*

La réunion est présidée par Monsieur Olivier FAURE, Président du Copil du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan », et animée par les animateurs.rices Natura 2000 : Patrice BOULONGNE, Clément GARINEAUD et Camille GUET.

Début de la séance

Monsieur Olivier FAURE ouvre la séance à 14h25 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Copil et remercie la commune de Luzy de nous accueillir dans la salle du conseil municipal.

M. FAURE commence la séance par le premier point, l’approbation du compte-rendu du Copil du 24 Février 2023, envoyé aux membres par e-mail.

⇒ Le compte-rendu est approuvé, avec une abstention.

Bilan 2023 de l’animation Natura 2000

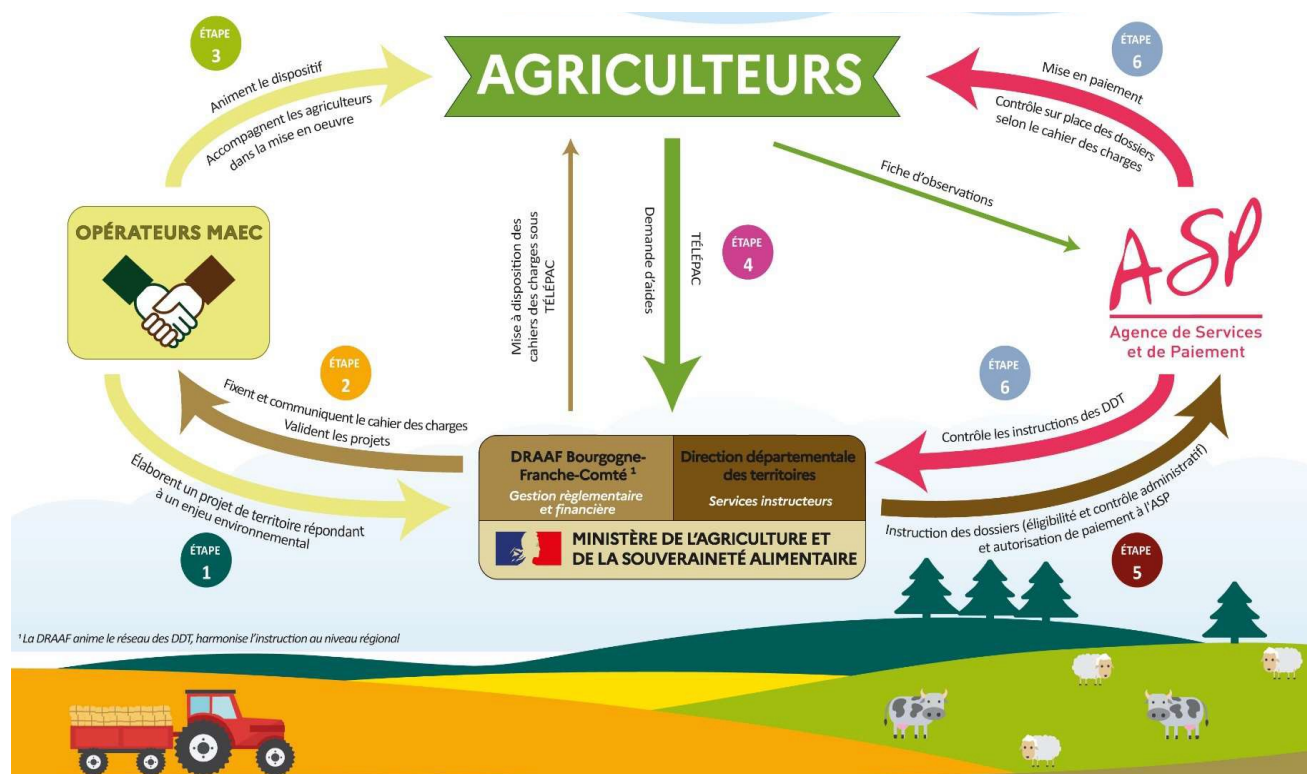
(Diaporama 7 à 34 de la présentation)

Diapo 20 :

- Monsieur Mouron fait la remarque que le retard dans l’instruction et le versement des aides MAEC est très problématique, alors que les agriculteurs ont besoin de visibilité, ne comprenant pas l’obligation de respecter un cahier des charges avant même la validation de leur engagement par les services instructeurs.

- Cette remarque est partagée par la majorité des participants, agriculteurs comme élu.e.s.

⇒ Les animateurs Natura 2000 et Laurent PARIS (responsable du pôle environnement du Parc) entendent les avis de chacun, ceux-ci n’hésitant pas à faire remonter ces problèmes aux services de l’État. Le PNRM a envoyé un courrier à ce sujet au Préfet de région plus tôt dans l’année. Les animateurs rappellent que le rôle du Parc est de décider de porter ou non un projet de PAEC sur tout ou partie de son territoire, et de faire l’animation et la promotion de ces mesures auprès des agriculteurs du territoire si celui-ci est accepté, mais que l’instruction, les paiements et les contrôles ne sont pas de son ressort (voir le schéma suivant).



Diapo 24 : Passage à gué : franchissement et abreuvement

- Monsieur Mouron s'interroge sur l'efficacité des travaux face aux phénomènes météorologiques extrêmes comme les crues de l'hiver dernier.

⇒ Laurent PARIS explique que les différents retours d'expériences depuis que le parc réalise ce type de travaux ont permis de faire évoluer les cahiers de charges et de les adapter aux conditions hydrologiques et météorologiques du territoire.

Diapo 33 : Communication

- Le site internet a été mis à jour, vous pouvez y trouver des explications sur le dispositif Natura 2000 et sur les actualités à l'adresse suivante : <https://biodiversitedumorvan.n2000.fr/> . L'adresse générique de contact de l'équipe Natura 2000 est la suivante : biodiversite@parcdumorvan.org .

Bilan budgétaire et moyens humains sur 2023

(Diapos 35 à 39)

Diapo 39 : Budget 2023

- Monsieur Mouron s'interroge sur la répartition du budget Natura 2000 à l'échelle de la région : à quoi servent les 26 millions d'euros ? Ce budget est-il en totalité géré par le Parc du Morvan ?

⇒ Bertrand Barré explique que ce budget est réparti sur les 118 sites Natura 2000 de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'animation de ces derniers pour 5 années. Ce sont 30 à 40 structures animatrices qui sont concernées, parmi lesquelles le Parc du Morvan qui est concerné par le budget présenté dans le Bilan de l'animation Natura 2000 et le diaporama.

Programmation 2024

(Diaporamas 40 à 51)

Diapo 42 :

- M. Lorgé, Mme Fousse et M. Rault demandent où en est l'avancement du projet d'extension Natura 2000.

⇒ Les animateurs Natura 2000 rappellent que ce projet concerne le site « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » dit « Nord Morvan », et que cela a fait l'objet d'un point spécifique lors du COPIL du 23/05/24, et dont la synthèse des échanges est présenté dans son compte-rendu. Le site « Bocage, forêt et milieux humides du Sud Morvan » dont il est question aujourd'hui n'est pas concerné par un projet d'extensions.

Certaines communes, notamment Villapourçon et Limanton, sont concernées par les deux sites Natura 2000, ou par le site Natura 2000 « Sud Morvan » et le projet d'extension du site « Nord Morvan ».

Clément Garineaud fait une rapide présentation du projet d'extension.

Après plus de 2 ans et demi de travail, l'équipe Natura 2000 du site « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » (dit « Nord Morvan »), poursuit son travail d'information et de concertation en priorité avec les communes et avec les membres du COPIL. Plus de 50 réunions ont été réalisées. Si le périmètre s'est établi autour des enjeux écologiques (milieux fragiles, espèces protégées, corridors écologiques, logique territoriale), il évolue pour prendre en compte les activités économiques, sociales ainsi que des demandes des élus. Le projet sera présenté au COPIL du site « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » fin 2024 dans le but d'être validé pour démarrer début 2025 les démarches réglementaires pilotées par la DREAL. Le projet final pourrait donc être validé courant 2025. Ce temps permettra notamment de dialoguer avec le plus grand nombre d'acteurs concernés par ce projet d'extension.

Diapo 47 : Programme d'actions 2024

- Lors de la présentation du suivi de la population de Sonneur à ventre jaune, la difficulté à identifier les exploitants des parcelles concernées par l'étude pour la demande d'accès a surpris une partie de l'assemblée.

⇒ Ces données sont en effet en partie disponibles sur le cadastre (droit de propriété), ou via les DDTs et les Chambres d'Agriculture, mais il est difficile d'obtenir à la fois, le nom du propriétaire de la parcelle, le nom de l'exploitant (e) agricole et leur numéro de téléphone ou adresse pour pouvoir les joindre. Cela est lié aux règles de confidentialité des données qui assurent à tout un chacun la sécurité dans la transmission de ses données personnelles. Le choix a donc été fait de se rendre dans les exploitations le plus souvent possible pour demander directement à l'agriculteur ou l'agricultrice concerné.

- M. Danvy demande quand il sera possible d'avoir les résultats.

⇒ M. Vilcot explique que le suivi du sonneur à ventre jaune est une étude statistique qui vise à évaluer la dynamique de population par des sessions régulières tous les 3 ans, et que ce n'est qu'au bout de la troisième session que des résultats pourront être mis en avant. Il s'agit par ailleurs d'un suivi réalisé à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, sur les sites Natura 2000 du Sud Morvan, de la Forêt de Citeaux, des Amognes et du Clunizois.

Diapo 48 : Programme d'actions 2024

- La Chambre d'Agriculture de Saône et Loire a réalisé un livret sur la thématique du bocage

Pas de question ou remarque supplémentaire sur la programmation 2024.

Questions et remarques diverses :

- M. Mathieu demande si la dotation forfaitaire de Natura 2000 sera renouvelée cette année ?

⇒ Le décret la concernant étant sorti récemment, le versement doit avoir lieu après juillet. Celui-ci ne fait pas l'objet d'une demande particulière, il se fait automatiquement. Les critères d'attribution ont été modifiés avec notamment la suppression du potentiel fiscal et la mise en place d'un plafond maximal de 100 000€.

-M. Mouron demande qu'elles sont les raisons du versement d'une dotation à destination des communes.

⇒ Celle-ci sert de compensation aux potentielles contraintes pour les communes, même si elle peut servir dans la part d'autofinancement pour les contrats Natura 2000 auprès des collectivités qui s'élève à 20 %.

Les animateur.rices sont intéressés d'avoir des retours des communes sur leur utilisation de cette dotation et sur leurs potentiels projets et/ou idées.

- M. Mathieu demande la raison du retrait du bourg de Moulins-Engilbert et Saint-Honoré-les-Bains dans le périmètre du site Natura 2000.

⇒ Cette décision a été prise par le préfet lors de la création du site Natura 2000.

Désignation de la structure porteuse et élection présidence COPIL

Sous la direction de la Région – Bertrand BARRE :

Suite à son comité syndical de décembre, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan se porte candidat en tant que structure porteuse de l'animation du site. Il n'y a pas d'autre candidature.

0 opposition, 0 abstention

Olivier FAURE se porte candidat pour être à la présidence du COPIL. Il n'y a pas d'autre candidature.

0 opposition, 0 abstention

En l'absence d'autres questions ou remarques, Olivier FAURE remercie les participants du COPIL. Il clôt la réunion à 17h00.

Compte-rendu rédigé par Patrice BOULONGNE et Camille GUET le 6 Juin 2024.

M. FAURE,
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »

